



Stage de 3ème année scolaire 2020 -2021

publié le 10/07/2020

Madame, Monsieur,

votre enfant qui sera scolarisé en 3ème à la rentrée devra effectuer un stage obligatoire de 5 jours dans une entreprise de votre choix. Ce stage aura lieu du 23 au 27 novembre 2020 et peut être fractionné (2 jours et 3 jours), dans la mesure où il s'agit de deux entreprises différentes. Ces dates vous sont communiquées afin de vous permettre de commencer les recherches lors de la période estivale. Les conventions de stage seront données aux élèves au mois de septembre.

Bonnes recherches et bonnes vacances à tous !



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.